778

Projet

Concept d'utilisation/de gestion

Le concept d'utilisation/de gestion ainsi que le concept d'entretien fournit les informations suivantes:

| Thème | Indication |
| --- | --- |
| Fonction et différenciation des espaces extérieurs semi-publics (finalité; quelles zones de l’espace extérieur sont utilisées et à quelle fin?) |  |
| Groupes cibles (qui sont les utilisatrices et utilisateurs; internes et externes?) |  |
| Heures d’utilisation/ heures d'ouverture / fréquence d’utilisation des structures externes au bâtiment (quand et à quelle fréquence les espaces extérieurs sont-ils utilisés et par qui?) |  |
| Gestion (qui se charge de l’accessibilité et de l’entretien des espaces extérieurs?) |  |
| Accessibilité systématique des espaces extérieurs |  |
| En option: possibilités d’aménagement durant la phase d’exploitation (dans quelle mesure les futurs utilisateurs et utilisatrices peuvent-ils participer aux décisions concernant l’aménagement et la fonction des différentes surfaces utiles, en particulier des espaces verts?) |  |
| Le concept d'entretien doit assurer un entretien différencié et professionnel des différents espaces verts. |  |

Les possibles conflits d’utilisation et la manière de les gérer sont décrits et reportés en plan:

| Thème | Indication |
| --- | --- |
| Identification des conflits d’utilisation potentiels |  |
| Solutions constructives ou d’exploitation à d’éventuels conflits, p. ex. via la disposition des espaces, des accès séparés,  des mesures acoustiques. |  |

Équipement de base

En fonction du profil d'utilisation, du groupe cible et du concept d'utilisation, l’équipement de base comporte une sélection d’infrastructures, telles que:

| Thème | Indication |
| --- | --- |
| Arrivée d’eau, WC à proximité |  |
| Espace de rangement pour mobilier |  |
| Possibilités de s'assoir, tables, tables hautes, équipements de jeux, engins de sport (appropriés à l'âge et au groupe cible) avec offre de zones ombragées. |  |
| Les places de jeux sont aménagées proches de la nature. Elles doivent être comprises aussi comme espaces de découverte de la nature (p. ex. recours minimal à des équipements de jeux), les équipements de jeux sont en grande partie réalisés avec des matières premières renouvelables et sont traités avec des substances sans risque pour la santé (cf. Eco-CFC 421 «Jardinage»), en outre, les aménagements extérieurs sont réalisés dans la mesure du possible avec des matériaux naturels (sable, bois, feuilles mortes, eau, terre, etc.). |  |
| Une végétation appropriée, en particulier pour créer de l'ombre et rafraîchir l'espace extérieur. |  |
| Places à l’ombre, zones abritées |  |
| Éléments d'eau permettant le rafraichissement lors de journées chaudes |  |

Possibilité d’aménagement

Dans la phase d’exploitation, les futurs utilisateurs et utilisatrices ont la possibilité d’aménager des zones ou de définir des possibilités d’utilisation selon leurs besoins (p. ex. différentes formes d'ameublement, attribution de surface spécifique aux utilisateurs (p. ex. pour des jardins potagers), équipements spécifiques aux utilisateurs). S’il existe de telles possibilités d’aménagement, celles-ci seront décrites dans le concept d'utilisation et d’entretien.

Accessibilité pour utilisatrices et utilisateurs internes et externes

Logements/administration

Les espaces extérieurs qui ne sont pas seulement prévus pour les habitants ou les personnes travaillant dans le bâtiment sont aussi accessibles aux visiteurs:

| Thème | Indication |
| --- | --- |
| Accès séparés aux espaces extérieurs et indépendants de l’utilisation principale (p. ex. accès direct depuis l'extérieur de la parcelle). |  |
| Accès dans le respect de la sphère privée des habitants / des personnes travaillant dans le bâtiment. |  |
| Les espaces extérieurs sont accessibles à tous les habitants/personnes travaillant dans le bâtiment/commerçants et également aux visiteurs en fonction du concept (accès indépendant de l’accès privé). |  |

Si les espaces extérieurs semi-publics ne sont utilisés que par les utilisatrices et utilisateurs du bâtiment, le critère suivant doit être respecté:

| Thème | Indication |
| --- | --- |
| Accès à l’espace extérieur sans nuisance sonore excessive pour les unités de logement/de travail adjacentes. |  |

Bâtiments scolaires

Si des locaux intérieurs semi-publics doivent aussi être accessibles aux visiteurs, les critères suivants doivent être respectés:

| Thème | Indication |
| --- | --- |
| Accès séparés aux espaces extérieurs et indépendants de l’utilisation principale (p. ex. accès direct depuis l'extérieur de la parcelle). |  |
| Accès dans le respect de la sphère privée des apprenants, étudiants, du personnel soignant, des personnes travaillant dans le bâtiment et des autres utilisateurs (p. ex. en séparant les espaces semi-publics des espaces réservés exclusivement aux utilisateurs du bâtiment). |  |
| Accès et aménagement des espaces extérieurs de sorte que des immissions excessives (p. ex. bruits, odeurs) dans les espaces extérieurs et les zones du bâtiment attenantes soient réduites au minimum. |  |
| Délimitation claire entre les zones publiques, semi-publiques et protégées (p. ex. espace de jeux extérieur pour l'école enfantine, espace extérieur réservé aux employés) |  |

Si les espaces extérieurs semi-publics sont utilisés uniquement par les utilisateurs du bâtiment, le critère suivant doit être respecté:

| Thème | Indication |
| --- | --- |
| Accès et aménagement des espaces extérieurs conçus de sorte que des immissions excessives (p. ex. bruits, odeurs) soient évitées dans les espaces extérieurs et les zones attenantes au bâtiment. |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Auteur  (nom, entreprise, téléphone, adresse e-mail) |  |
| Date |  |
| Signature |  |